

## Compte rendu de séance

Séance du 12 Mai 2016

L'an 2016, le 12 Mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/05/2016. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/05/2016.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. ANDRÉ Vincent, Mme BOUGEANT Valérie, M. CARRÉ Yvon, , M. FOUCAULT Bernard, Mme GAGO Virginie, M. GAMBERT Eric, M. GOBBE Thierry, M. HEMERY Fabrice, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme SUFFISSAIS Elisabeth,

**Excusés** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme AUBERT Marylène à Mme BOUGEANT Valérie, M. BOUVIER Yann à M. BARRÉ Olivier, Mme DURAND Denise à M FOUCAULT Bernard, Mme CLASSEAU Evelyne à M. SAUZEAU Dominique, Mme MERY BEAUGRAND Rachel à Mme PLESSIS Clémentine

**Absents** :M. BRUNET Paul

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme PLESSIS Clémentine

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

**Date de la convocation** :03.05.2016

**Date d'affichage** :03.05.2016

### **ORDRE DU JOUR :**

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Approbation modification simplifiée n°1 du PLU

Avis installations classées pour la protection de l'environnement par l'EARL du Grand Joigné

Tableau annuel 2016 portant avancement de grade

Création poste Adjoint Technique Territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

Réorganisation du service périscolaire : Création poste CDD

Devis création sentiers pédagogiques

Devis remplacement matériel système d'impression suite au groupement de commandes de Laval-Agglomération

Tarifs ALSH juillet et petites vacances

Prime de responsabilité : ALSH juillet 2016

Information implantation conteneurs semi-enterrés  
Location immeuble 52 rue Maurice Courcelle  
Questions diverses

**Au cours de la réunion, les points suivants seront également abordés :**

- Création d'un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité : Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe
- Devis meuble support cartable et vêtements à la garderie
- Approbation Rapport définitif de la CLECT : Evaluation des charges transférées sur 2015 en 2016
- Création d'un comité de pilotage pour la mise en place d'un plan bocager

<b>DECISIONS DU MAIRE</b>
---------------------------

**DECISION DM-2016.03**

d'autoriser le Maire à régler les honoraires de la société KALIGEO suite à la cession d'un document d'arpentage pour un montant de 630.00€ T.T.C.

**DECISION DM-2016.04**

d'autoriser le Maire d'acquérir un micro-ordinateur pour la commission communication auprès de l'entreprise IMMAC WSTORE pour un montant de 1 140.40€ T.T.C

**DECISION DM-2016.05**

d'autoriser le Maire à acheter un camion auprès de la société SARL A LA RESCOUSSE pour un montant de 960.00€ T.T.C

**DECISION DM-2016.06**

d'autoriser le Maire à faire acquisition du matériel de bureau pour un aménagement de poste de travail au service administratif auprès de la société PITCHPIN-ERGONOMIE pour un montant de 1 318.32€ T.T.C

**DECISION DM-2016.07**

d'autoriser le Maire à faire acquisition d'une tondeuse pour un montant de 1 120.00T.T.C auprès de la société ESPACE EMERAUDE.

**DECISION DM-2016.08**

d'autoriser le Maire à faire acquisition d'une armoire à la Capucine pour un montant de 211.00€ T.T.C auprès de la société TIL EQUIPEMENT

**DECISION DM-2016.09**

d'autoriser le Maire à faire acquisition d'une microchaîne et d'un vidéoprojecteur aux foyers des jeunes pour un montant total de 645.70€ T.T.C auprès de la Société Manutan Collectivité.

**DECISION DM-2016.10**

d'autoriser le Maire de faire acquisition de tables et chaises au restaurant scolaire pour un montant total de 589.59€ auprès de la société Manutan Collectivité

**DECISION DM-2016.11**

d'autoriser le Maire à faire installer un pont WIFI au niveau de l'accueil périscolaire pour un montant de 387.24€ T.T.C auprès de la Société ACGL CONSEIL

**DECISION DM-2016.12**

d'autoriser Le Maire à faire acquisition de jeux pédagogiques pour un montant total de 518.95€ auprès de la société PAPETERIES PICHON

**DECISION DM-2016.13**

d'autoriser le Maire à faire acquisition de jeux pédagogiques pour un montant de 117.50€ auprès de la bibliothèque BPE.

**DECISION DM-2016.14**

d'autoriser le Maire à faire acquisition d'une tablette pour le pointage périscolaire pour un montant total de 576.00€ T.T.C auprès de la société ABELIUM COLLECTIVITES.

**2016-39 – AVIS PREALABLE A L'APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU**

Monsieur le Maire rappelle la procédure d'élaboration de la modification simplifiée n°2 du PLU. Les procédures d'élaboration, modification PLU sont de la compétence de Laval-Agglomération depuis le 5 octobre 2015 et l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2015 en a modifié les statuts en conséquence.

Par suite la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne a délibéré le 21 janvier 2016 pour demander la poursuite de la procédure de modification n°2 du PLU par l'EPCI nouvellement compétent, Laval-Agglomération. Le conseil communautaire y a répondu favorablement le 14 mars 2016.

En matière d'approbation, de modification des PLU, la procédure ne peut être achevée qu'avec l'avis préalable du conseil municipal de Saint-Jean-Sur-Mayenne prévu par l'article L.5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire propose d'adopter la délibération suivante :

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.5211-57,

Vu la mise à disposition des documents au public du projet de modification simplifiée n°2 du PLU du lundi 7 décembre 2015 au samedi 9 janvier 2016 inclus,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 janvier 2016 demandant la poursuite de la procédure auprès de Laval-Agglomération,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 14 mars 2016 portant accord sur la reprise des procédures suite au transfert de compétence de Plan Local d'Urbanisme et de tout document en tenant lieu à Laval-Agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**EMET**

un avis favorable au dossier de modification simplifiée n°2 du PLU

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à **transmettre** la présente délibération au Président de Laval-Agglomération

Monsieur le Maire à **signer** toutes pièces se rapportant au dossier.

**2016-40 : AVIS INSTALLATION CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PAR L'EARL du Grand Joigné**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été transmis avec la convocation du conseil municipal la notice explicative concernant la restructuration et l'extension de l'élevage porcin.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de porter un avis sur le projet.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**EMET**

un avis favorable au dossier

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

### **2016-41 : TABLEAU ANNUEL 2016 PORTANT AVANCEMENT DE GRADE**

Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité,

Monsieur le Maire propose de fixer le taux de promotion dans le grade pour lequel au moins un agent remplit, à titre individuel, les conditions d'ancienneté nécessaires à un avancement au grade supérieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE**

**Article 1** : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio
<b>Adjoint technique</b>	Adjoint technique territorial 1ère classe	100 %

**Article 2** : Evolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par nouvelle délibération.

**Article 3** : Exécution

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### **2016-42 : CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ère classe**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de tableau de proposition d'avancement de grade envoyé par le CDG53 a été vérifié, que la Collectivité a saisi le Comité Technique afin de déterminer le taux de promotion et a pris délibération fixant le taux de promotion après avis favorable du Comité Technique.

Le tableau de l'année 2016 portant proposition d'avancement de grade a été complété et transmis à la Commission Administrative Paritaire qui a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer le poste suivant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

- Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE**

**de créer** un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe

**AUTORISE**

Monsieur le Maire **à signer** toutes les pièces relatives au dossier

**2016-43 : CREATION POSTE ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint Animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe pour accroissement temporaire d'activité du 18.05.2016 au 31.05.2016 à raison de 27h50 hebdomadaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE**

**de créer** un poste d'adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe pour accroissement temporaire d'activité du 18.05.2016 au 31.05.2016 pour une durée hebdomadaire de 27h50

**AUTORISE**

Monsieur le Maire **à signer** toutes les pièces se rapportant au dossier

**2016-44 : CREATION POSTE: CONTRAT CUI Adjoint technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste à durée déterminée en CUI pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 à raison de 24/35 annualisé. Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE**

**de créer** un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> en Contrat Unique d'Insertion pour une durée de 1 an, renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 à raison de 24/35 annualisé

**AUTORISE**

Monsieur le Maire **à signer** toutes les pièces se rapportant au dossier

**2016-45 : SUPPRESSION POSTE : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe, permanent à temps complet à compter du 30.06.2016, le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 01.07.2016 :

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire,  
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 01.02.2016,  
Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe, en raison de la création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe suite à un avancement de grade

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE :**

**d'adopter** la modification du tableau de l'emplois ainsi proposée, Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

## **2016-46 : DEVIS CREATION D'UN SENTIER PEDAGOGIQUE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un sentier pédagogique en collaboration avec le « Centre Initiative Nature », « Mayenne Nature Environnement » avec la réalisation de panneaux sur les thèmes de l'écologie « Elise Freinet », les métiers anciens pour l'école Sainte-Marie et L'Histoire pour l'Association « A la Rencontre du passé ».

L'importance du projet pour la Commune est la sensibilisation intergénérationnelle à la préservation de la planète, à la sauvegarde de la biodiversité et du Patrimoine. Ce projet est une initiative qui mobilise les associations et la municipalité.

**Budget prévisionnel :**

Construction de panneaux :

15 panneaux : 675.00€ H.T soit 810.00€ T.T.C

2 panneaux : 180.00€ H.T soit 216.00€ T.T.C

17 pieds : 100.81€ H.T soit 120.97€ T.T.C

Impression dépliants (2000 exemplaires) : 256.00€ H.T soit 307.20€ T.T.C

Infographie : 2 970.00€ H.T soit 3 564.00€ T.T.C

Esquisse et coloriage : 1 220.00€ H.T soit 1 464.00€ T.T.C

Soit un total de 5 401.81€ H.T soit 6 482.17€ T.T.C

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**ACCEPTE**

**les devis** présentés ci-dessus pour un montant total de 6 485.17€ T.T.C

**AUTORISE**

Monsieur le maire à **mandater** ces dépenses à l'article 2315-46 du budget primitif 2016  
Monsieur le Maire à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier

### **2016-47 : DEVIS REMPLACEMENT MATERIEL SYSTEME D'IMPRESSION SUITE AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE LAVAL-AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme AUBERT, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Madame Aubert présente le projet de remplacement du système d'impression Suite au groupement de commandes avec Laval-Agglomération, La société TOUILLER Organisation propose en location 20 trimestres :

#### **Mairie :**

Accueil loyer trimestriel 176.79€ H.T

Secrétariat mairie : loyer trimestriel 69.43€H.T

#### **Ecole Elise Freinet :**

2 photocopieurs multifonctions pour un loyer trimestriel de 105.73€ H.T /unité

La société Touiller propose également un contrat de maintenance :

Maintenance noir et blanc pour 1000 copies : 2.60€ H.T

Maintenance couleur pour 1 000 copies : 28.00€ H.T

Proposition d'un logiciel de numérisation : 25.00€H.T par mois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

#### **ACCEPTE**

les propositions ci-dessus de la société TOUILLER Organisation

#### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à **mandater** ces dépenses

Monsieur le Maire à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier

### **2016-48 : DEVIS MEUBLES SUPPORT CARTABLES ET VETEMENTS**

Monsieur le Maire propose d'acquérir des meubles supports cartables et vêtements à la garderie La Capucine.

Montant devis : 3 146.00€ H.T soit 3 775.20€ T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

#### **ACCEPTE**

le devis des ETS GAUTEUR pour un montant de 3 146.00€ H.T soit 3 775.20€ T.T.C.

#### **AUTORISE**

Monsieur le maire à mandater cette dépense à l'article 2184-78 du budget primitif 2016

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier

### **2016-49 : TARIFS 2016 ALSH JUILLET ET PETITES VACANCES**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme BOUGEANT Valérie, 3<sup>ème</sup> adjointe.

Madame Bougeant, adjointe au maire, propose au conseil municipal l'organisation et les nouveaux tarifs ALSH de juillet 2016 et des petites vacances jusqu'à juin 2017.

L'accueil de loisirs intercommunal de l'été 2016 fonctionnera du lundi 4 juillet au vendredi 29 juillet et du 22 août au 30 août 2015 pour les enfants de 3 à 11/12 ans (enfants scolarisés en cycle maternel et élémentaire) et pour les jeunes de 11/12 ans à 16 ans (après l'entrée en 6<sup>ème</sup>)

#### **TARIFS JEUNESSE 12-16 ANS POUR JUILLET 2016 :**

Journées jeunes 12-16 ans	Tarif de base 2016	Tranche A QF>1200	Tranche B 750<QF≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
Journée sans sortie	9.40 €	9.40€	9.10€	8.80€
Journée avec sortie	15.65€	15.65€	15.30€	15.00€

**TARIFS DES ENFANTS 3-11 ANS POUR JUILLET 2016 :**

Journées 3-11 ans	Tarif de base 2015	Tranche A QF>1200	Tranche B 750<QF≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
Journée 9h30-17h30 sans repas	9.00€	9.00€	8.85€	8.65€

**TARIFS DES ENFANTS 3-11 ANS POUR LES MINI CAMPS DE JUILLET 2016 :**

Mini camps juillet 2015	Tarif de base 2016	Tranche A QF>1200	Tranche B 750<QF≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
3-5 ans à St Jean 3 jours 2 nuitées	20.40€	20.40€	18.35€	16.35€
6-8 ans à St Georges Buttavent (ferme péda) 5 jours et 4 nuitées	91.80€	91.80€	89.75€	87.75€
9-11 ans à Changé (caisse à savon) 5 jours 4 nuitées	91.80€	91.80€	88.75€	87.75€

**TARIFS DES JEUNES 12-16 ANS POUR LE MINI CAMP DE JUILLET 2016 :**

Mini camp juillet 2015	Tarif de base 2016	Tranche A QF>1200	Tranche B 750<QF≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
12-16 ans à Changé (caisses à savon) 5 jours 4 nuitées	91.80€	91.80€	88.75€	87.75€

**TARIFS JEUNESSE 12-16 ANS POUR LES PETITES VACANCES 2016-2017 :**

**Fin août- Toussaint- Février-Avril :**

Journées jeunes 12-16 ans	Tarif de base 2016	Tranche A QF>1200	Tranche B 750<QF≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
Journée sans sortie	gratuite	gratuite	gratuite	gratuite
Journée avec sortie	12.95€	12.95€	12.65€	12.25€

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur ces propositions de tarifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**FIXE**

les tarifs 2016 comme les tableaux ci-dessus

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

#### **2016-50 : PRIME DE RESPONSABILITE ALSH JUILLET 2016**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une indemnité est allouée comme le stipule la convention de participation financière ALSH intercommunal Saint-Germain-le-Fouilloux et Saint-Jean-Sur-Mayenne au vu des responsabilités durant l'ALSH de juillet.

Montant indemnité : 320.00€ Brut

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**OCTROYE**

une prime de responsabilité de 320.00€ brut au directeur ALSH pour juillet 2016

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à **mandater** cette dépense

Monsieur le Maire à **signer** tout document se rapportant au dossier.

#### **2016-51 : RAPPORT DEFINITIF DE LA CLECT : EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES SUR 2015 EN 2016**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la mission de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI consécutivement aux transferts de compétences opérés au profit de ce dernier.

Conformément aux dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT doit établir un rapport d'évaluation dans le délai d'un an qui suit le transfert de charges.

Une fois élaboré, le rapport a vocation à être adopté collégialement par les membres de la CLECT. Puis le rapport est obligatoirement approuvé par les communes membres de l'EPCI à la majorité qualifiée (majorité des 2/3).

Monsieur le Maire rappelle que le rapport, soumis au conseil municipal, présente ainsi l'évaluation des charges transférées, impactant le montant de l'attribution de compensation 2016.

Monsieur le Maire propose :

- d'approuver le rapport définitif de la CLECT qui arrête le montant des charges transférées pour le transfert de compétence "lecture publique" et "crématorium" ;
- de valider le montant définitif de l'attribution de compensation pour 2015 ;
- de valider le montant provisoire de l'attribution de compensation pour 2016, sous réserve d'évaluation à venir des charges transférées dans le cadre du transfert de compétence "PLU".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la CLECT

***DECIDE***

**D'approuver** le rapport définitif de la CLECT qui arrête le montant des charges transférées pour le transfert de compétence "lecture publique" et "crématorium" ;

De valider le montant définitif de l'attribution de compensation pour 2015 ;

**De valider** le montant provisoire de l'attribution de compensation pour 2016, sous réserve d'évaluation à venir des charges transférées dans le cadre du transfert de compétence "PLU".

***AUTORISE***

Le maire ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**2016-52 : LOCATION IMMEUBLE 22 RUE MAURICE COURCELLE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le locataire a demandé la résiliation de son contrat de location pour l'immeuble, sise 22 rue Maurice Courcelle au 31.05.2016 suite à une perte d'emploi.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de remettre en location cet immeuble suivant le loyer suivant : 330.00€ auquel il convient d'ajouter 15€ d'avances de charges mensuelles (eau, ordures ménagères, taxe habitation).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

***FIXE***

le montant du loyer mensuel à 330.00€ et 15.00€ d'avances de charges mensuelles à compter du 01.06.2016

***AUTORISE***

Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au Président de Laval-Agglomération  
Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

**2016-53 – CREATION COMITE DE PILOTAGE : Elaboration plan bocager**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est souhaitable de créer un comité de pilotage pour le plan bocager. Il propose que les personnes suivantes intègrent ce comité de pilotage :

Monsieur Thierry GOBBE

Monsieur Fabrice HEMERY

Madame Elisabeth ROBIN

Madame Valérie BOUGEANT

Monsieur Gérard FERRON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

## **DESIGNE**

Monsieur Thierry GOBBE, Monsieur Fabrice HEMERY, Madame Elisabeth ROBIN

Madame Valérie BOUGEANT, Monsieur Gérard FERRON, comme membres du Comité de pilotage pour l'élaboration d'un plan bocager.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CNRACL a alloué à la commune une subvention pour un montant de 4 320.00€ dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions 2014-2017 du Fonds national de prévention au vu de l'engagement de la Collectivité dans une démarche de prévention pour réaliser l'évaluation des risques professionnels et à ce titre créer un Document Unique.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réception de l'arrêté portant approbation aux demandes de dérogations de l'école maternelle Elise Freinet et de l'Eglise de la Commune relatif à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 20.05.2016  
Le Maire  
Olivier BARRÉ